

N°20-42

Objet :

**Maîtrise d'œuvre pour la réalisation
d'un espace restauration et d'un
espace Maison de l'Eau sur le site des
Barrages de Renaison**

**Avenant n°4 avec la société Agence
Luc Lefevre Architecte**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté n°157 du 15 juillet portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau », du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint-André d'Apchon et Arcon, et création du syndicat « Roannaise de l'Eau »;

Vu la délibération n°2020-04 du Comité Syndical du 15 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quelque soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que Roannaise de l'Eau a attribué le 6/10/2014 le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace restauration et d'un espace Maison de l'Eau sur le site des Barrages de Renaison à l'Agence Luc Lefevre Architecte pour un montant estimatif de 41 160,00 € HT ;

Considérant que la tranche conditionnelle réalisation d'un espace Maison de l'Eau a été affermie le 15 mai 2018 ;

Considérant qu'au stade de l'avant-projet, le coût prévisionnel des travaux a été fixé à 385 750 € HT ;

Considérant que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 41 661 € HT (+14 661 € HT) ;

Considérant que ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant .

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace restauration et d'un espace Maison de l'Eau sur le site des Barrages avec l'Agence Luc Lefevre Architecte ayant pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre découlant de l'avant-projet;

2°) de préciser que cet avenant augmente le montant du marché de 14 661 € HT et porte son montant à 70 4661,31 € HT (+58,4%) ;

3°) de signer l'avenant correspondant ;

4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le **16 JUIN 2020**

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several sweeping strokes below, crossing the text 'Le Président,'.

Daniel FRECHET